



Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires  
Zwischenstaatliche Organisation für den internationalen Eisenbahnverkehr  
Intergovernmental Organisation for International Carriage by Rail

---

**Secrétaire général  
Generalsekretär  
Secretary General**

**NOT-20021  
27.08.2020**

Original : FR

**AUX ÉTATS MEMBRES ET MEMBRES ASSOCIÉS DE L'OTIF  
ET AUX ORGANISATIONS RÉGIONALES AYANT ADHÉRÉ À LA COTIF**

---

**Notification dépositaire**

Liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM  
(Lettre circulaire 22)

En sa qualité de dépositaire, le Secrétaire général de l'Organisation intergouvernementale pour les transports internationaux ferroviaires (OTIF) vous notifie les informations suivantes :

Par courrier daté du 21 août 2020, le ministère fédéral allemand des transports et des infrastructures numériques a prié le Secrétaire général d'inscrire la ligne Sassnitz/Mukran – Ust-Luga dans la liste des lignes maritimes et de navigation intérieure CIM conformément à l'article 24, § 3, de la COTIF.

En raison de l'inscription de cette nouvelle ligne les chapitres Allemagne et Russie sont réédités.

En application de l'article 24, § 5, de la COTIF, les transports sur cette nouvelle ligne maritime seront soumis aux dispositions de la COTIF à l'expiration d'un mois à compter de la date de la présente notification, soit le 27 septembre 2020.



(Wolfgang Küpper)  
Secrétaire général

**Annexes :**

- Chapitres Allemagne et Russie

**Copie :**

Comité international des transports ferroviaires (CIT)  
Secrétariat général  
Weltpoststrasse 20  
3015 Berne